

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

Vote
A la majorité Pour : 5 Contre : 5 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Obsonville, dûment convoqué par Madame BRIDET Hélène, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Obsonville, dans le respect de la loi du dix novembre deux mil vingt-et-un.

Présents : COURTOIS Hervé, COUSIN Herminia, GUINET Nicolas, GAY Christian, DUPONT Marylène, PRUD'HOMME Grégory, BRIDET Hélène

Pouvoirs : GUINET Marie Cécile pourvoir à GUINET Nicolas, HOARAU Philippe pourvoir à DUPONT Marylène, APRILE Bernard pourvoir à COUSIN Herminia, BRIDET Lucile pourvoir à BRIDET Hélène

Secrétaire de séance : COUSIN Herminia

D2024.09.33 – RENOVATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES & SECURISATION DES ACCES DU CHATEAU D'EAU

Vu la nécessité de rénover des équipements techniques : traitement d'eau, gestion de niveau réserve d'eau, armoire électrique de fonctionnement et de sécurisation des accès à la réserve d'eau et au château d'eau déjà demandé par la Cellule Eau Potable de l'ARS,

Vu la présentation de Madame la Maire aux membres de l'assemblée délibérante du devis descriptif de La Saur en date du 06 juin 2024 d'un montant total HT de 50 438€ pour ces travaux

Considérant l'engagement du Conseil Communautaire à l'égard du contrat de relance et de transition écologique initié par le Gouvernement (CRTE),

Considérant la fiche action environnementale liée à l'eau potable portant sur ces travaux déposée auprès de la Communauté de Commune Gâtinais Val de Loing afin d'obtenir un financement auprès de l'état 20% (DETR)

Considérant la possibilité de demander auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie une aide de pour un financement de 30%

Considérant la possibilité de demander auprès des services Action – Opération «Eau potable » du département de la Seine et Marne un financement de 30%

Considérant le budget Eau de la commune pouvant supporter le reste à charge de 20%

Considérant la nécessité et l'urgence d'effectuer ces travaux de rénovation techniques et de sécurisation

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à la majorité (5 pour dont voix de la Présidente, 5 contre, 1 abstention),**

- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires aux dépôts et suivis des demandes de subventions préalablement à la réalisation de ces travaux

Délibération votée à la majorité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits en Mairie.

MAIRIE D'OBSONVILLE
Pour copie conforme,
Le 25 septembre 2024,
La Maire, Hélène BRIDET

